## CHEQUE TRANSMISSION

# Etre accompagné par un expert pour céder ou reprendre une entreprise

**DE MINIMIS** 

#### **Généralités**

Vous pensez à reprendre une entreprise ? Ou, au contraire, à céder la vôtre ? Le Chèque-Transmission-diagnostic permet de vous faire aider quelques jours par un professionnel pour dresser un **premier état des lieux de la situation** : est-ce le bon moment ? comment préparer mon entreprise à la vente ? quels seraient les montants en jeu (valorisation) ? quel serait le plan d'action si je décide d'y aller ? quelles seraient les implications juridiques ? C'est une première analyse qui doit vous permettre de prendre une **décision de type Go/No go**. Si vous décidez d'aller plus loin dans l'opération, pensez au Chèque-Transmission-accompagnement.

Une première analyse menée avec un expert vous a convaincu de reprendre une entreprise. Ou de céder la vôtre. Le Chèque-Transmission-accompagnement permet d'approfondir ce premier diagnostic.

En pratique, l'accompagnement peut prendre quelques semaines, voire quelques mois. Il consiste à préparer l'entreprise à la cession/reprise, à **chercher des repreneurs**, à analyser les aspects comptable et fiscaux, à **réaliser les audits** financiers, sociaux ou environnementaux, à **rédiger les conventions**, ...

S'il s'agit d'une reprise, vous pouvez aussi vous faire accompagner durant les 3 années qui suivent la signature de la convention de cession.

Voir les prestataires labellisés - Plus de détails

<u>Bénéficiaires</u> : Entreprise, porteur de projet – <u>Taux d'intervention</u> : 75% – <u>Montant maximum sur 3 ans</u> : 15 000 € HTVA

#### **Avantages**

**Documents utiles:** 

Guide des bonnes pratiques

Guide d'utilisation pour les bénéficiaires

Guide utilisateur de la plateforme Chèques-entreprises

Guide de connexion à la plateforme Chèques-entreprises

Lien utile:

Plateforme Chèques-entreprises

### **Contacts**

#### **SERVICES**

Le service des chèques-entreprises

https://cheques-entreprises.atlassian.net/servicedesk/customer/portals

081/334000

Le support téléphonique est ouvert : Lundi de 14h à 16h Mardi de 10h à 12h30 Jeudi de 10h à 12h Vendredi de 13h30 à 15h30

BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS